

Paris, le 6 novembre 2009

GENERALE DE SANTE REAFFIRME SON ENGAGEMENT VIS A VIS DU RECRUTEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES

*A l'occasion de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées
qui se déroulera du 16 au 22 novembre 2009*

Générale de Santé place l'engagement en matière d'emploi de personnes handicapées comme un facteur dynamique et incontournable de développement de sa politique de ressources humaines. Très tôt consciente du retard général dans l'accueil des salariés handicapés, l'entreprise s'est engagée à renforcer leur recrutement et affiche une ambition forte de devenir un modèle dans l'emploi des personnes handicapées.

Cet engagement s'est traduit par la signature le 28 février 2008 entre Générale de Santé et l'ensemble de ses partenaires sociaux d'un accord en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

Aujourd'hui cet engagement se traduit par des résultats significatifs et des actions de sensibilisation marquantes à l'attention des salariés de Générale de Santé.

1° 2008-2009 : DES RESULTATS SIGNIFICATFS

18 mois après la mise en place de l'accord en faveur de l'accueil et de l'intégration des personnes handicapées, les résultats indiquent la forte réactivité des managers et collaborateurs à se mobiliser.

Les chiffres sont éloquentes :

- En 2008 : **40 personnes handicapées en CDI** ont été recrutées dans les établissements Générale de Santé et **22 personnes handicapées en CDD** de plus de 6 mois.
- En 2009 : le chiffre est en ligne avec l'objectif d'une embauche minimum de 30 personnes handicapées en CDI. A ce jour, **20 CDI** et **7 CDD** de plus de 6 mois étaient totalisés à la fin du mois d'octobre.

En ce qui concerne les contrats professionnels,

- **11 personnes handicapées ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation** dans le cadre d'un programme de formation aux métiers du Groupe initié en région Rhône-Alpes (Brancardier et Aide Soignant(e)). La première session qui s'est terminée en juin 2009 a permis l'embauche de 4 personnes.

Quant aux stagiaires handicapés :

- En 2009, Générale de Santé a concrétisé son adhésion à l'association ARPEJEH. Dans ce cadre, le Groupe a accueilli **2 élèves (collège et lycée) handicapés** en début d'année.

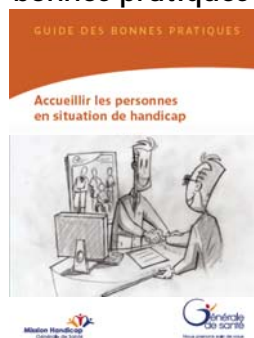
2° DES ACTIONS DE SENSIBILISATION MARQUANTES

Un dispositif de sensibilisation a été mis en place à l'attention des salariés de Générale de Santé avec des actions spécifiques organisées autour de la semaine du Handicap :

- La réalisation d'une exposition "BD et Handicap" en circulation dans les établissements depuis le début du mois de novembre,
- La réalisation d'un film de témoignages internes de salariés handicapés diffusé sur le réseau dès novembre (écrans "accueil" des cliniques, site web),
- La Réalisation d'un "quizz handicap" lors de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées (questionnaire, badge blouse « ensemble, dépassons le handicap »),
- 3 représentations de théâtre sur le handicap organisées dans 3 établissements.

Et des mesures permanentes destinées à modifier en profondeur le regard porté sur le handicap :

- La poursuite des programmes de sensibilisation auprès du personnel ;
 - organisation de sessions de réflexion, animées par des experts, dont l'objectif est de faire changer la vision, les comportements et de lever les craintes face au handicap.
 - Diffusion à tous les collaborateurs à tous les établissements un 'Guide des bonnes pratiques'



Objectif : Sensibiliser les collaborateurs & modifier le regard porté sur le handicap

- La formation de l'encadrement.
- L'accueil de stagiaires handicapés via le réseau ARPEJEH (Accompagner la Réalisation des Projets de Jeunes Elèves et Etudiants Handicapés)

3° GENERALE DE SANTE EN LIGNE AVEC SON OBJECTIF DE 30 EMBAUCHES PAR AN EN CDI

Dans le cadre des objectifs fixés par l'accord du 28 février 2008, Générale de Santé a pris contractuellement l'engagement de recruter au moins 90 travailleurs handicapés sur les trois prochaines années.

Les ambitions du Groupe sont d'aller très au-delà de cet engagement.

A PROPOS DE GENERALE DE SANTE :

Premier groupe privé de soins et services à la santé, Générale de Santé compte 21 500 salariés et 5 500 praticiens libéraux qui interviennent dans 180 établissements. Le Groupe couvre l'ensemble de la chaîne de soins : médecine-chirurgie-obstétrique, oncologie, soins de suite et de réadaptation, santé mentale et soins à domicile.

Générale de Santé développe une offre de soins originale associant excellence médicale et efficacité de l'organisation. Le Groupe offre une prise en charge globale avec un accompagnement personnalisé, avant, pendant et après l'hospitalisation, qui prend en compte toutes les dimensions du patient ; il participe aux missions de service public de santé et au maillage sanitaire du territoire. www.generale-de-sante.fr

Contact presse :

Marie Roux de Luze - Tél. : 01.53.23.14.14/16 m.rouxdeluze@gsante.fr

GENERALE DE SANTE S'EST ENGAGEE DANS UN VERITABLE PROJET D'ENTREPRISE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

Générale de Santé entend montrer son engagement par la mise en œuvre concrète, cohérente et durable dans le temps d'une politique responsable en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

Cela se concrétise par un travail de sensibilisation et d'information auprès de chacun de ses collaborateurs, pour que le regard porté sur le handicap et l'emploi des personnes handicapées change et par un ensemble de mesures concrètes.

Un projet d'entreprise qui se traduit par des mesures concrètes sur deux axes:

Impliquer les acteurs de l'intégration

Sensibiliser

Grâce à des campagnes de communication et de formation dont l'objectif est de modifier en profondeur le regard porté sur le handicap.

Il s'agit de focaliser l'attention de chacun sur la personne et ses compétences et non sur le handicap.

Former

Les personnels du groupe et les praticiens bénéficient d'une formation spécifique adaptée à leur responsabilité et à leur rôle dans l'accueil du personnel handicapé.

550 journées de formation pour le personnel, 250 journées de formation pour sensibiliser l'ensemble du management et 450 journées de formation à disposition des personnes handicapées recrutées sont prévues au cours de ces trois prochaines années.

Accompagner

Chaque arrivée d'une personne handicapée fait l'objet d'une analyse des besoins d'aménagement. Les moyens de compensation préconisés ou souhaités sont mis à disposition par l'entreprise au travers du budget de la mission handicap.

Mettre en œuvre une démarche collective avec des partenaires impliqués

Associer

L'implication des **organisations syndicales** est fondamentale pour lever les obstacles pratiques. Générale de Santé a signé un accord avec les partenaires sociaux le 28 février 2008 afin de concrétiser cette volonté par un cadre d'action.

Ils sont des partenaires privilégiés tout au long de la mise en œuvre de cet accord et participeront aux différentes instances de suivi. Ils sont engagés à agir localement pour que les progrès soient visibles de tous.

L'une des pistes ouvertes par Générale de Santé est de **travailler plus étroitement avec les directions d'IFSI** afin qu'elles puissent intégrer des étudiants handicapés pour permettre au groupe de les accueillir en stage, puis de les recruter.

Développer

Le développement de partenariats sera privilégié, notamment avec les **organismes de formation** attribuant les diplômes nécessaires à l'exercice des métiers de santé. Le groupe signera des conventions avec des **cabinets de recrutement spécialisés** afin de multiplier les sources de candidatures des personnes handicapées.

De la même façon, Générale de Santé fera appel à **des partenariats de proximité** avec les différents acteurs locaux de l'emploi : ANPE, Cap Emploi, associations d'insertions...

Elargir

De plus, Générale de Santé s'engage à augmenter le volume d'affaires confié aux entreprises du secteur adapté afin de contribuer à l'emploi direct des personnes handicapées.

Un responsable du service achat sera missionné pour développer une réelle expertise sur les entreprises du secteur adapté afin d'informer chacun des 180 établissements du groupe de toutes les possibilités de sous-traitance et d'achats auprès de ces structures.

Générale de Santé proposera des stages de réinsertion professionnelle à des travailleurs issus du milieu protégé dans le cadre d'un projet d'insertion en milieu de travail ordinaire, sur des sites pilotes.